MARNE et GONDOIRE HEBDO
L'actualité intercommunale
N°125 - 19 juin 2020

Le mot du président

Nous avons voté le budget 2020 lundi. La crise économique entraînée par le Covid-19 met à mal le tissu économique et par ricochet les finances des collectivités. Par conséquent, 2 mots d'ordre : réduire notre masse salariale et maintenir l'investissement public pour participer à la relance de l'activité et continuer de développer le territoire.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro

Montévrain, nouveau spot pour les sports de glisse

Le budget 2020 adopté

Un concours de nouvelles

On veut des bonnes nouvelles ! Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire organise un concours de nouvelles ayant pour thème l'enfance. 3 catégories : élèves du primaire, collégiens- lycéens et adultes.
Inscriptions à partir du 1er juillet, dépôt des textes jusqu'au 21 novembre.
Plus d'informations : www.marneetgondoire.fr

Pump it up

Un pumptrack à Marne-la-Vallée ? Oui, mais alors un grand ! Au fait, c'est quoi ? Découverte avec Jean-Baptiste Rey, directeur général adjoint d'EpaMarne

Jean-Baptiste Rey et les trackbuilders

Qu'est-ce qu'un pumptrack ?

C'est un ensemble de tracés en boucles avec des bosses et des virages relevés pour pratiquer VTT, BMX, roller, skate ou trottinette. Le tracé vert est adapté aux enfants à partir de 3 ans qui peuvent s'initier, y compris en draisienne. Le bleu est conçu pour les 7 à11 ans, qui peuvent se faire plaisir avec des bosses un peu plus grandes, des virages un peu plus relevés, mais là aussi sans grande difficulté. Le rouge nécessite une bonne maîtrise, avec des virages jusqu'à 1 mètre 80 de haut. La grande novation de notre pumptrack est le tracé hors catégorie de 5 grandes bosses dont la plus haute atteint 1 mètre 90 de haut. Il faut impérativement sauter pour le parcourir. Cela nécessite donc une maîtrise parfaite du VTT ou du BMX. Il est possible d'y faire des sauts jusqu'à 6 mètres de long.

Pourquoi un pumptrack aussi grand ?

Il faut d'abord savoir que le pumptrack se développe fortement en France. Plus de 400 communes en disposent aujourd'hui. Ce pour une raison simple : sa polyvalence permet de pratiquer de nombreux sports de glisse, ce qui n'est pas le cas d'un skate-parc ou d'un tracé de VTT en terre.
En Europe, les métropoles en pointe dans les déplacements cyclables en construisent toutes pour promouvoir la composante sport et loisir du vélo. Ceci dit, les grands pumptracks restent rares. En Île-de-France, il existe seulement deux pumptracks à Coutevroult et Vélizy-Villacoublay. Et ils sont de taille bien plus modeste que celui-ci. De plus, celui de Coutevroult est en terre, ce qui en limite la pratique à une partie de l'année seulement. Nous avions donc l'opportunité de créer un équipement phare. Ce sera le plus grand de France et le deuxième en Europe après celui de Zurich en Suisse.

Comment le site a-t-il été choisi ?

Nous avons souhaité marquer le développement de l'écoquartier par un équipement ouvert à tous, avec différentes tranches d'âge d'utilisation, et qui soit dans la philosophie d'une ville dynamique, telle que l'est Montévrain. L'emplacement est en bordure immédiate du parc du Mont Evrin et de sa partie qui va être aménagée par Marne et Gondoire. Il y a donc une jonction naturelle avec les liaisons douces. On pourra venir y faire quelques boucles lors d'une promenade en VTT. Le complexe Montévrain sports académie n'est pas loin non plus, de même que le futur stade.

Comment cet équipement est-il financé ?

Le terrain, qui fait 6 000 m^2, appartient à EpaMarne et aucune construction n'était

© digital-clouds

Le pumptrack une fois achevé

prévue dessus. Le pumptrack lui-même est financé par l'opération de la ZAC de la Charbonnière, dont le programme prévoit un équipement sportif. Le pumptrack sera remis en gestion à la commune à la fin des travaux, en juillet si la météo reste bonne. C'est la première fois qu'EpaMarne assure la maîtrise d'ouvrage d'un équipement sportif. C'est le reflet d'un partenariat réussi et durable avec la commune.

Allez-vous l'essayer ?

Oui, j'ai hâte car je fais moi-même du BMX en compétition■

Ancien compétiteur de BMX, Yann Bonici en connaît un rayon. Sa société, Mytracks, réalise les pistes du pumptrack.

«Eiffage a fait les terrassements et nous a ensuite livré les machines et les matériaux pour que nous concevions les tracés. Ils feront ensuite l'enrobé avec nous. Il s'agit d'un pumptrack hors norme par sa taille. Ils font d'ordinaire la moitié de celui-ci. Et il est réellement «tout public». D'habitude quand on dit ça, on vise en fait les débutants. Et donc les pilotes expérimentés s'ennuient et n'y vont pas. Ce n'est pas le cas ici. Je sais par les réseaux sociaux que beaucoup de pratiquants confirmés ont prévu d'y venir cet été, certains depuis le sud de la France. C'est ludique à n'importe quel niveau, du compétiteur, au papa avec ses enfants.» Faites chauffer les draisiennes !

Christian Robache

Maire de Montévrain

«La municipalité est heureuse d'accueillir un nouvel équipement public sur le territoire communal, a fortiori un équipement sportif avec une dimension internationale, qui ne pourra que faire connaitre Montévrain et le territoire de Marne et Gondoire en positif. De plus, favoriser la pratique du vélo et autres modes de liaisons douces est l'un des enjeux de l'écoquartier. Avec ce pumptrack, les petits et grands pourront librement se déplacer à deux ou quatre roues, sans aucun danger.»

Séance du 15 juin

Le conseil avait lieu à l'espace Charles Vanel à Lagny

Taux d'imposition inchangés

• Cotisation foncière des entreprises : 28,81 % (après période de lissage, en 2026) ;
• Part de la taxe d'habitation revenant à l'intercommunalité : 7,91 % (taux inchangé depuis son instauration en 2011) ;
• Part de la taxe sur le foncier bâti revenant à l'intercommunalité : 0,886 % (taux inchangé depuis 2012) ;
• Part de la taxe sur le foncier non-bâti revenant à l'intercommunalité : 3,02 % (taux inchangé depuis son instauration en 2011).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La communauté d'agglomération collecte la TEOM et la reverse au SIETREM (et au SIE-TOM pour Pontcarré). 18 communes de Marne et Gondoire ont toutes le même taux : 5, 86 %. Seules Ferrières et Pontcarré, qui ont entamé leur période de lissage en 2018, ont encore des taux cibles différents. Dans certaines communes, ce taux est majoré pour financer des collectes supplémentaires (déchets verts par exemple).

Subventions aux associations

AVIMEJ (aide aux victimes)	34 000 euros
Initiative Nord Seine et Marne (développement économique)	45 000 euros
Foyer jeunes travailleurs	45 000 euros
Hub de la réussite	15 000 euros

Un budget est prévu pour d'autres subventions aux associations au cours de l'année.

Un budget 2020 de 64,1 millions d'euros en fonctionnement et 38,1 millions d'euros en investissement

Dépenses de fonctionnement

Parmi les nouvelles charges : permis de louer, maison de santé à Lagny, nettoyage des déchets sauvages, vélo station à Bussy-Saint-Georges, entretien des barrages, orchestre junior Crescend'o, caméras du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne.
Un budget de 585 000 euros a été alloué pour les dispositions prises pour la crise du Covid-19 dont l'achat de 80 000 masques pour la population (distribués via les communes). Une seconde commande est arrivée ces derniers jours.
L'annulation d'autres opérations comme le festival Printemps de paroles, liée à cette crise également, compensent cette charge nouvelle.
Les charges de personnel sont de 11,6 millions d'euros (l'enseignement musical et les médiathèques en représentent la moitié). Un effort d'optimisation dans l'organisation des services est en cours.
La dette représente 2 % des dépenses de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Recette	Montant	Acquittée
Cotisation foncière des entreprises	17,36 millions d'euros	Entreprises
Taxe d'habitation	12,29 millions d'euros	Ménages
Cotisation sur la valeur ajoutée	10,47 millions d'euros	Entreprises
Dotation globale de fonctionnement	6,9 millions d'euros	Versée par l'État
Taxe sur le foncier bâti	1,35 million d'euros	Mixte
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	440 000 euros	Entreprises
Taxe sur le foncier non-bâti	250 000 euros	Mixte
Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention inondations	110 000 euros	Ménages
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (reversée au SIETREM)	9 millions d'euros	Mixte
Taxe de séjour (reversée à l'office de tourisme)	350 000 euros	Ménages
Autres produits	2,36 millions d'euros	

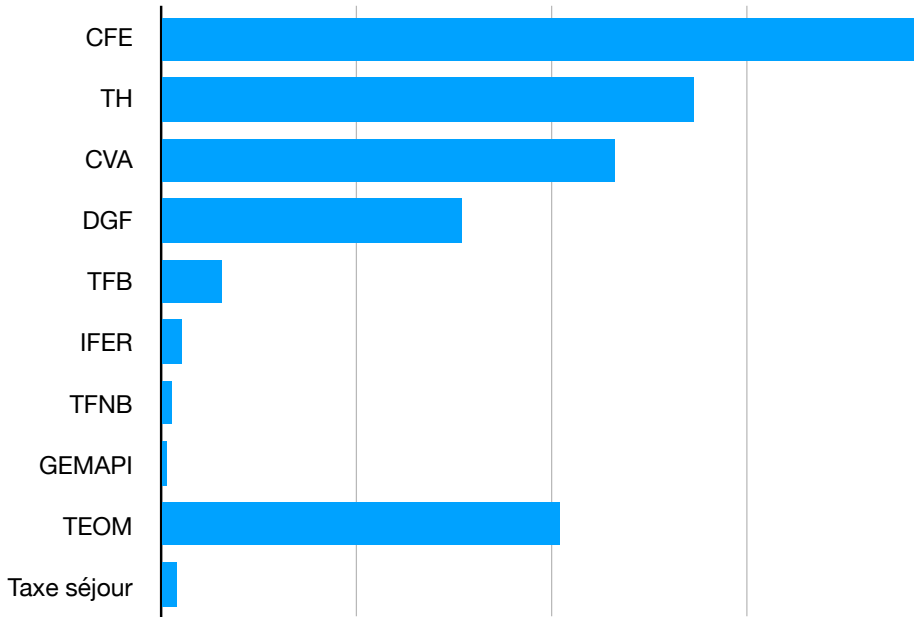

L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement prévues s'élèvent à 21,1 millions d'euros. Parmi les domaines d'intervention : la rénovation de zones d'activité et de bâtiments, le cablage en fibre optique, le développement d'un réseau de chaleur, les stations de recharge électrique, la revalorisation des bords de Marne et des espaces naturels, les réseaux d'eau pluviale, le pôle médical à Dampmart et le soutien aux commerces affectés par la crise sanitaire.

L'assainissement, l'eau potable et le foncier font l'objet de budgets séparés, respectivement de 18 millions d'euros, 1,5 million d'euros et 2,4 millions d'euros.